

## Plan d'action de la CES sur le vieillissement actif et la solidarité entre les générations

Adoptée lors de la réunion du Comité exécutif des 5-6 décembre 2012

---

### Ambition de la CES : poursuivre et intensifier la mobilisation

L'Union européenne a décidé de faire de l'année 2012 « L'année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations. » Cette année européenne 2012, qui touche désormais à sa fin, a été l'occasion d'aborder les problèmes actuels et futurs des travailleurs et travailleuses plus jeunes et plus âgé(e)s à la lumière de la plus sérieuse crise financière et économique connue par le projet d'intégration européen. La CES et ses affiliés, ainsi que son Comité Jeunes et la FERPA, se sont pleinement investis dans cette année (voir la Déclaration de la CES<sup>1</sup>). Leur ambition était d'assurer que cette année marque un nouvel élan, se traduisant par un réel engagement dans les années à venir.

En effet, l'originalité de l'action de la CES et de ses organisations membres tout au long de cette année 2012 a permis d'aborder les problèmes rencontrés par les jeunes et les personnes plus âgées sur le marché du travail, ainsi que leur qualité de vie.

La CES est convaincue que promouvoir le vieillissement actif ne nécessite pas de repousser l'âge légal de la retraite. Elle rejette tout mécanisme automatique pour augmenter l'âge légal de la retraite ou pour imposer un âge uniforme de retraite dans tous les États membres. La CES appelle à des régimes publics de pension forts, durables et adéquats fondés sur la solidarité inter et intra générationnelle qui permettent le maintien du niveau de vie.

Développer un programme relatif au vieillissement actif entend la mise en œuvre de mesures préventives qui permettront aux travailleurs et travailleuses plus âgé(e)s de rester sur le marché du travail jusqu'à l'âge légal de la retraite et les encourageront dans cette voie, en tenant compte de la spécificité et la pénibilité de certaines professions qui exigent des régimes de retraite anticipée.

Les mesures prises doivent s'inscrire dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle. Cela implique donc de combattre simultanément tous les obstacles potentiels à l'accès des jeunes au marché du travail et au maintien sur ce marché des travailleurs et travailleuses plus âgé(e)s.

Le travail de la CES se concentrera sur deux questions clés pour les travailleurs et travailleuses jeunes et plus âgé(e)s :

- Garantir des emplois de qualité supérieure.
- Garantir la qualité de vie.

L'objectif de l'Union européenne est d'harmoniser les conditions de vie vers le haut. La CES et ses organisations membres agiront donc pour la mise en œuvre de *mesures* qu'elles estiment prioritaires.

---

<sup>1</sup> <http://www.etuc.org/a/9433>

La priorité des partenaires sociaux au niveau national et au niveau européen est d'améliorer le dialogue social, particulièrement en ce qui concerne l'application et l'évaluation régulière de la stratégie Europe 2020. Pour la CES, cela signifie qu'il faut adopter un plan d'action pour le vieillissement actif et la solidarité entre les générations qui se concentre sur trois objectifs.

- Objectif 1 : agir au niveau législatif.
- Objectif 2 : améliorer les conditions de vie et de travail
- Objectif 3 : rendre plus efficaces les systèmes d'éducation et de formation.

#### Objectif 1 : agir au niveau législatif/gouvernemental

- Les États membres doivent développer des politiques d'emploi plus larges, de préférence basées sur les initiatives du dialogue social et ouvertes à tous les groupes d'âges avec pour objectif spécifique de maintenir les travailleurs et travailleuses plus âgé(e)s sur le marché du travail jusqu'à l'âge légal de la retraite.
- Garantir/travailler pour :
  - Des pensions adéquates avec des taux de remplacement qui permettent de maintenir un bon niveau de vie.
  - Des conditions de travail de qualité avec des salaires décents qui contribuent au système de sécurité sociale et protègent la santé.
  - La sécurité de l'emploi grâce à l'abolition de toutes les formes de contrats précaires (nouvelle réglementation des marchés du travail)
  - Des opportunités de formation pour tous les âges, l'amélioration des services de retour à l'emploi pour les travailleurs et travailleuses plus âgé(e)s, ainsi que de nouveaux programmes d'apprentissage mutuel via le Fonds social européen, sur base d'un rôle neuf et plus efficace des agences du marché du travail
  - La législation et des mesures en faveur de l'équilibre entre vie privée et professionnelle pour les travailleurs et travailleuses avec des responsabilités familiales, mais aussi pour les travailleurs et travailleuses plus âgé(e)s afin de faciliter, par exemple, leur sortie du marché du travail grâce à des programmes flexibles de retraite partielle et/ou graduelle
- Développer des campagnes d'information et de sensibilisation sur les pratiques antidiscriminatoires et promouvoir un changement de mentalité envers les travailleurs et travailleuses plus âgé(e)s, y compris la promotion des opportunités d'une « économie des seniors ».

#### Objectif 2 : améliorer les conditions de vie et de travail

- Améliorer et investir dans les services sociaux et de protection sociale répondant aux besoins croissants de la société tout entière, tout en créant de nouveaux emplois, notamment dans les services à la personne.
- Améliorer et garantir l'accès aux soins de santé de longue durée et accroître le nombre d'institutions qui apportent un soutien adéquat aux personnes concernées (exemple : fixer des objectifs pour développer l'infrastructure comme les objectifs de Barcelone pour l'accueil des enfants).
- Les pouvoirs publics doivent prendre des initiatives concernant les banques afin de faciliter l'octroi de crédits aux jeunes, d'encadrer les loyers et le prix de l'énergie et, de manière plus générale, de faciliter l'accès au logement des jeunes et des personnes plus âgées.

- Se mobiliser pour combattre les atteintes portées au système de protection sociale en encourageant leur privatisation, ce qui se traduit, en général, par un accès restreint aux soins de santé et une réduction des pensions légales, renforçant le risque de pauvreté des retraités, notamment des femmes.
- Les partenaires sociaux pourraient envisager de négocier le droit à l'accès au crédit temps ou à des programmes de retraite partielle pour les travailleurs de plus de 55 ans dans le cadre des accords collectifs ou d'entreprise.
- Les partenaires sociaux doivent ajouter l'emploi des jeunes à l'ordre du jour des négociations au niveau de l'entreprise, particulièrement lorsqu'il est question de remplacer des travailleurs et travailleuses plus âgé(e)s.
- Introduire une obligation de négocier un plan d'action pour les travailleurs et travailleuses plus âgé(e)s et un système de gestion de l'âge, le tout étant accompagné d'un certain nombre de sanctions (suffisamment dissuasives pour être efficaces) à appliquer en cas de non-respect.
- Changer les mentalités des employeurs : si les travailleurs doivent rester actifs plus longtemps, ils doivent être valorisés, formés tout au long de la vie et rester aptes à travailler dans les décennies prochaines.

#### Objectif 3 : rendre plus efficaces les systèmes d'éducation et de formation

- Mettre en place des plans de suivi personnalisé pour les jeunes qui quittent précocement l'école sans qualification, et ce, dans le cadre d'une stratégie active du marché du travail.
- Créer des programmes de formation essentiellement destinés aux travailleurs et travailleuses plus âgé(e)s pour les aider à maîtriser les nouvelles technologies, en utilisant, tout particulièrement, les ressources mises à disposition par le Fond social européen (FSE).
- Revaloriser les formations avec stages et les formations sur les « compétences clés ».
- Dans le cadre des négociations et stratégies au sein de l'entreprise, introduire le droit à la formation en entreprise et le soutien aux jeunes en leur attribuant un mentor parmi les travailleurs et travailleuses plus âgé(e)s (partage des connaissances/planification de la succession).
- Donner la priorité aux campagnes et initiatives, au niveau sectoriel et au niveau de l'entreprise, qui se concentrent sur la formation, facilitant ainsi le retour au travail des femmes après une pause, et ce, dans le cadre de l'application de l'accord des partenaires sociaux européens « Pour un marché du travail inclusif » signé le 25 mars 2010.

La CES continuera à :

- Se mobiliser en faveur d'actions visant à promouvoir l'emploi, la solidarité, la justice sociale et fiscale et la lutte contre l'austérité ;
- Réclamer une garantie européenne pour la jeunesse ;

- Adopter une position ferme et distincte concernant le Livre Blanc sur les pensions et la consolidation des pensions légales ;
- Recommander des sanctions (telles que celles appliquées pour garantir une discipline budgétaire) à l'encontre des États membres qui n'adhèrent pas au dialogue social ;
- Réclamer une législation plus stricte pour combattre toutes les formes de discrimination ;
- Contrôler/évaluer les initiatives établies ou l'application de la législation concernant l'emploi des travailleurs et travailleuses jeunes et plus âgé(e)s ; les actions des entreprises et les résultats devront être évalués régulièrement au niveau local, national et européen ;
- Collecter des preuves de progrès (ou d'absence de progrès) concernant l'emploi des travailleurs et travailleuses jeunes ou plus âgé(e)s ;
- Promouvoir la formation des jeunes syndicalistes à travers l'Europe.

Pour conclure :

Chaque organisation membre de la CES doit prendre part à cette mobilisation et contribuer à la recherche de solutions durables pour l'emploi des jeunes et des personnes plus âgées. Ces organisations doivent également trouver des moyens d'améliorer les conditions de vie.

Le Secrétariat de la CES poursuivra la promotion d'un programme de vieillissement actif en tant que composante d'un engagement à long terme avec ses organisations membres dans les comités de la CES concernés (comité des jeunes et des femmes) et la FERPA.